



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 13 janvier 2020 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au premier paragraphe de l'article 6.2 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser la présence d'un bâtiment complémentaire sans bâtiment principal.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-6 et comprend le lot numéro 6 168 327 du cadastre du Québec

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingtième jour du mois de décembre 2019

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier